

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
6 juillet 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 29

OBJET :  
**07b. CCFL.  
CONVENTION  
CONSTITUTIVE D'UN  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES.  
RÉGULARISATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/07/2021

Reçu en préfecture le 15/07/2021

Affiché le 16.07.2021

ID : 059-215904004-20210712-15072021 DO



L'an deux mil-vingt-et-un, le douze JUILLET à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSÉS :** Mme BEURAERT Martine – M. VERMEESCH Olivier – Mme CARLIER Nathalie – Mme CAPPELLE Christiane – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie **donnant procurations respectives** à M. DUYCK Joël – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme FLAMENT Laëtitia – M. BEZILLE Marc.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 24 novembre 2020, le conseil municipal a autorisé le renouvellement de l'adhésion de la commune au groupement de commandes et a autorisé la signature de la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Cependant, il est précisé dans la délibération que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation du marché seront conduites par la Communauté de Communes Flandre Lys qui agira comme coordonnateur de groupement. En d'autres termes, elle assurera la signature et la notification du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Or, au regard des termes de la convention, à l'issue de l'attribution de chaque marché, il appartient à chaque membre du groupement de signer son marché et d'en assurer lui-même l'exécution.

Aussi, il appartient à chacun des membres de rédiger ses bons de commandes, de gérer ses ordres de services, de procéder aux paiements des prestations et de rédiger ses éventuels avenants.

Le conseil municipal invité à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents aux différents marchés (marchés, bons de commandes, ordres de services, avenants...).

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, le 12 jours/mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.